



Réaction de l'Association des Directeurs Immobiliers aux données d'Immostat

Le groupement d'Intérêt économique Immostat publie ce jour ses indicateurs portant sur l'activité des marchés immobiliers au T2 2024 en France et Ile-de-France. Ces indicateurs montrent bien que les directeurs immobiliers d'entreprises poursuivent l'arbitrage de leur patrimoine. Décryptage.

SUR LE STOCK DE BUREAUX DISPONIBLES

Au 31 mars 2024, le **stock de mètres carrés de bureaux disponibles s'élève à 4 983 000 m²** indique le GIE Immostat. Un niveau en hausse de 11 % par rapport à son niveau il y a un an. Une évolution similaire à celle du 1^{er} trimestre 2024.

« Les données d'Immostat montrent bien que les entreprises vivent au quotidien : elles arbitrent leur patrimoine en fonction des possibilités offertes par les baux, indique Frédéric Goupil de Bouillé, président de l'Association des Directeurs Immobiliers (ADI). Je rappelle que les Directeurs Immobiliers sont propriétaires à hauteur de 80% de leur patrimoine. Ils intensifient et optimisent son usage. Avec deux grands enjeux : adapter le parc aux besoins des entreprises et des salariés, en le rendant plus flexible, mixte et intense en usage, plus sobre en ressources financières, environnementales et sociétales et plus variable dans son coût de fonctionnement. »

SUR LES INVESTISSEMENTS

Les indicateurs Immostat révèlent que le montant global des investissements en immobilier d'entreprise pour le 1^{er} trimestre 2024 est de **4,1 milliards d'euros en France**. Un volume **en baisse de 39 % sur un an**, c'est-à-dire, par rapport au 1^{er} trimestre 2023.

« A l'avenir, les investisseurs risquent de se porter sur des classes d'actifs différentes pour continuer à se développer et pour compenser les volumes non investis que représentent l'immobilier d'entreprise, prédit Frédéric Goupil de Bouillé. Je les invite également à s'emparer de l'enjeu de transition écologique au regard des évolutions réglementaires et économiques : un excellent rapport de I4CE d'avril 2024 indique qu'un effort supplémentaire doit être réalisé sur l'immobilier pour l'adapter au réchauffement climatique (vagues de chaleur, inondations, retrait-gonflement argile...) tout en évaluant le coût de l'inaction. Les chiffres sont éloquents. »

Contact presse

FT&Consulting – Franck Thiebaut – franckthiebaut@ft-consulting.net – 06 73 76 74 98

À propos de l'ADI

L'Association des Directeurs Immobiliers (ADI) regroupe les directeurs et responsables immobiliers des entreprises publiques et privées françaises. Elle compte aujourd'hui près de 400 adhérents, et consolide une force représentative de près de 322 millions de mètres carrés, soit le tiers du parc immobilier des entreprises situées en France. Au sein du secteur immobilier, l'ADI représente la profession auprès des institutions, des médias et du grand public. Elle se fixe comme ligne directrice d'accompagner les directeurs immobiliers pour qu'ils puissent exercer efficacement et de façon influente leur métier.